

1. Société organisatrice

Les stages sportifs de basketball (ci-après « les Stages ») sont organisés par Strategixhoops (ci-après « l'Organisateur »), association sans but lucratif ayant le numéro d'entreprise 0676744650, représentée par Monsieur Stéphane Pellé Pellé.

2. Inscription aux Stages

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation aux Stages proposés par l'Organisateur sont réputées connues et acceptées dès le premier règlement (acompte compris) effectué par les personnes souhaitant y participer (les stagiaires eux-mêmes [ci-après les « Stagiaires »] ou leurs représentants légaux).

Pour toute inscription, la totalité du prix du programme devra être acquittée au plus tard quinze (15) jours avant le début du Stage concerné. Aucune inscription ne pourra être confirmée par l'Organisateur sans l'affranchissement total du correspondant.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser la présence du Stagiaire sur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas acquittée avant le début du Stage concerné conformément aux conditions spécifiées au présent article.

De même, l'Organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un Stagiaire si celui-ci ne remplit pas l'ensemble des conditions de participation déterminées pour chaque Stage, telles que spécifiées au sein des présentes conditions générales, au sein du dossier d'inscription, ainsi que sur le site internet <http://www.pellestrategixhoops.com>

3. Frais médicaux

En cas de maladie ou d'accident, les circonstances peuvent amener l'Organisateur à être facturer temporairement les frais médicaux. Les parents ou représentants légaux du participant mineur s'engagent à rembourser intégralement ces frais à l'organisateur.

4. Modification

L'Organisateur peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel d'un Stage à raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, de motifs commandés par l'intérêt général ou par la sécurité des participants.

Dans une telle hypothèse, l'Organisateur s'engage à tenir informés sans délai les Stagiaires inscrits et, dans la mesure du possible, leur proposer des solutions de substitution. Les Stagiaires ou leurs représentants légaux pourront accepter ou refuser une solution de substitution. En cas de refus, l'intégralité des sommes versées au titre de l'inscription initiale leur sera remboursée par l'Organisateur.

Durant les Stages, les programmes déterminés sont susceptibles de subir des modifications ou aménagements à raison d'impératifs de sécurité des participants, de circonstances qui ne seraient pas imputables à l'Organisateur et de motifs commandés par l'intérêt général. Seuls les responsables de l'encadrement des Stages sont habilités à prendre les décisions commandées par de telles circonstances. De tels aménagements ou modifications programmatiques ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

5. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à un Stage doit impérativement être adressée par lettre recommandée à l'Organisateur à l'adresse suivante :

Strategixhoops – Zwanenlaan 26, 1640 Rhode-Saint-Genèse.

Dans tous les cas, des frais d'annulation seront retenus par l'Organisateur selon la date d'annulation (cachet de la poste faisant foi) et selon le barème suivant :

- Annulation plus de quarante cinq (45) jours avant le début du Stage concerné : trente cinq Euros (35€)
- Annulation moins de quarante cinq (45) jours avant le début du Stage concerné : cent septante cinq Euros (175€)

6. Prix des Stages

Le prix des Stages comprend les activités sportives, le matériel technique et sportif mis à disposition, l'encadrement, la restauration, l'hébergement (en cas de choix de la formule en pension complète), et les animations.

7. Prise en charge des Stagiaires

Les Stagiaires sont pris en charge par les équipes d'encadrement au jour et à l'heure de leur convocation, soit sur le lieu du Stage concerné, soit à la gare ferroviaire du lieu du Stage concerné. Toutes les informations relatives aux arrivées et départs des Stagiaires leur sont communiquées par l'Organisateur quinze (15) jours au moins avant le début de chaque Stage.

8. Équipements des Stagiaires

Pour chaque Stage proposé, il est conseillé par l'Organisateur aux Stagiaires de se munir de certains équipements et effets personnels. La liste de ces éléments figure sur la lettre de bienvenue.

9. Règlement intérieur des Stages

Toute participation d'un Stagiaire aux activités proposées par l'Organisateur suppose son accord (ainsi que celui de ses représentants légaux si celui-ci est mineur) et son engagement à respecter le présent règlement intérieur des Stages ainsi que les consignes délivrées par les équipes d'encadrement.

Les Stagiaires s'engagent notamment à respecter les règles de vie commune, à s'abstenir de tout comportement de nature à perturber le déroulement normal des activités proposées – pour eux-mêmes comme pour l'ensemble des participants – et à se conformer aux règles propres au Stage choisi. Le régime des sorties est strictement contrôlé et les Stagiaires mineurs s'engagent à respecter les horaires et règles déterminés par les équipes d'encadrement.

L'Organisateur ne tolère aucune forme de violence, quelle qu'en soit sa nature, et veille au respect de la santé publique des Stagiaires accueillis, par une prévention des risques, et une médiation systématique en cas d'incident ou de comportement de nature à porter atteinte au bon déroulement des Stages, à la salubrité à la sérénité et à la sécurité des participants. En particulier, et conformément aux dispositions légales en vigueur, la vente, la détention ou la consommation de substances classées comme stupéfiants est strictement interdite. De même, l'introduction et la consommation d'alcool et de tabac sont formellement interdites durant les Stages.

Afin d'assurer le respect de ces impératifs, l'Organisateur se réserve la faculté d'engager ses équipes d'encadrement à vérifier ou faire vérifier les effets personnels des Stagiaires, à confisquer tout matériel ou substance prohibée, ou à procéder à l'effacement d'enregistrements audio, photographique ou vidéo de nature à porter atteinte à l'image ou à la vie privée des participants aux Stages.

Le non-respect du présent règlement et des règles propres à chaque Stage pourra entraîner le renvoi du Stagiaire y contrevenant, sur décision unilatérale des équipes d'encadrement, et cela, afin de préserver la sérénité et la sécurité de tous les participants. En conséquence et en cas de renvoi d'un Stagiaire mineur, ses représentants légaux s'engagent à être en mesure de l'accueillir, ou de le faire accueillir par une personne de leur choix, sans délai. À défaut, le mineur pourra être remis aux services compétents de l'État dans le département du lieu du Stage concerné.

Dans le cas où le renvoi d'un Stagiaire serait décidé par les équipes d'encadrement, aucun remboursement ou avoir ne sera accordé par l'Organisateur, et les frais de retour et d'accompagnement éventuels d'un Stagiaire mineur seront, en outre, facturés à ses représentants légaux.

L'Organisateur décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire, de violences ou vol commis par un Stagiaire mineur pendant la durée des Stages, lesquels actes volontaires sont susceptibles d'engager la responsabilité pleine et entière de ses représentants légaux.

D'une manière générale, L'Organisateur déconseille vivement d'apporter des objets de valeur lors des Stages. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de vols ou de dommages d'objets et d'effets personnels qui ne lui auraient pas été confiés par les Stagiaires.

10. Durée et organisation des Stages

D'une manière générale, les programmes des Stages se déroulent du matin du premier jour à l'après-midi du dernier jour. Toutefois, des horaires distincts de rendez-vous peuvent être donnés selon les lieux géographiques de chaque Stages et leurs contingences d'accès. Toutes les indications figurent sur les convocations adressées aux Stagiaires conformément à l'article 7 des présentes conditions générales d'inscription et de participation.

11. Partenaires techniques

Pour certains programmes ou activités, l'Organisateur est susceptible de faire appel à des prestataires techniques locaux. Ceux-ci sont soigneusement sélectionnés pour leur parfaite connaissance de l'environnement de pratique, la qualité de leurs prestations, et pour leur respect des règles garantissant la sécurité des participants.

12. Assurances

L'Organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile organisateur auprès de la société Marsh SA. Cette police couvre les dommages corporels et matériels causés à des tiers par les organisateurs ou l'un de leurs préposés, membres du comité de l'asbl, les aides bénévoles et par le matériel ou l'immeuble mis à la disposition de l'organisateur.

13. Réclamation

Toute éventuelle réclamation doit être adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze (15) jours à l'issue d'un Stage, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'adresse mentionnée à l'article 5 des présentes conditions générales d'inscription et de participation.

14. Informatique & Libertés

Toutes les informations demandées sont nécessaires au traitement des demandes d'inscription ainsi qu'à la participation aux Stages proposés, et font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations ne sont accessibles qu'aux seuls services de l'Organisateur et ne sont, en aucun cas, transmises à des tiers.

Sauf opposition expresse, l'Organisateur se réserve la possibilité d'utiliser ces informations pour faire parvenir aux Stagiaires ou leurs représentants légaux diverses informations et documentations relatives à ses activités.